



Règlement complet - 5 & 10km de Maromme 11 Octobre 2026

L'Entente Mont-Saint-Aignan Maromme, club d'athlétisme situé sur ces deux communes, vous propose la première édition du 5 & 10km de Maromme.

Cette manifestation située sur le territoire marommois, au départ et à l'arrivée du complexe sportif Paul Vauquelin, comprend deux courses adultes ainsi que deux courses enfants.

Les différents formats sont les suivants :

- Sur le stade de Maromme
 - Course ouverte aux Poussin(e)s sans classement (inscription sur place)
Ouvert aux U12 (Poussin(e)s) / 2016 et 2017
 - Course Benjamin(e)s sans classement (inscription sur place)
Ouvert aux U14 (Benjamin(e)s) / 2014 et 2015
- Parcours urbain dans la ville de Maromme
 - Distance 5km
Ouvert aux U16 (Minimes et plus) / 2013 et avant
 - Distance 10km
Ouvert aux U18 (Cadets et plus) / 2010 et avant
- Marche Rose tout public 3 km

NB catégorie FFA au 1er Septembre 2026

Infos pratiques :

- Date : Dimanche 11 octobre 2026
- Lieu : Complexe sportif Paul Vauquelin, rue Ernest Danet, 76150 Maromme
- Horaires :
 - 5km : 9h45
 - 10km : 10h45
- Retrait des dossards : Samedi après-midi et dimanche matin
- Stationnement : Centre Commercial Cailly, Rue des Martyrs de la Résistance 2000, 76150 Maromme (nombre de place limité)

Sommaire

1. Inscriptions.....	3
2. Licence - PPS ou questionnaire de santé pour les mineurs.....	3
2.1. Participant MAJEUR.....	3
2.2. Participant MINEUR.....	3
3. Dossards.....	4
4. Frais d'inscription.....	5
5. Départ et arrivée.....	5
6. Parcours.....	5
7. Ravitaillement.....	6
8. Service Médical et assurances.....	6
9. Abandon.....	6
10. Ethique et respect de l'Environnement.....	6
11. Lutte contre le dopage.....	6
12. Contrôles pendant les courses.....	7
13. Classements + Récompenses :.....	7
14. Annulation des épreuves.....	7
15. Assurance.....	7
16. Résultats.....	8
17. Traitement des données personnelles.....	8

1. Inscriptions

Le nombre de dossards étant limité nous vous conseillons d'anticiper votre inscription.

- 5km : inscriptions en ligne ou sur place le samedi ;
- 10km : inscriptions en ligne ou sur place le samedi ;
- Marche Rose : inscription en ligne ou sur place ;
- Pour les courses enfants, l'inscription se fera sur place le jour J.

Vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : <https://www.strayde.com/5-10-km-de-maromme>.

Début des inscriptions le 20 Juillet 2026 ; **clôture** des inscriptions en ligne le **vendredi 9 Octobre 2026 à 23h59**.

Le **samedi 10 Octobre** vous aurez la possibilité de vous inscrire **sans majoration** en vous rendant dans le hall du gymnase Cauchy (complexe sportif Paul Vauquelin, rue Ernest Danet, 76150 Maromme) entre 14h et 17h **sous condition qu'il reste des dossards**.

Possibilité de règlement en carte bleue.

Pas d'inscription le dimanche 11 Octobre ! Sauf pour les courses jeunes découverte et la marche rose.

Le point sur les dossards disponibles sera accessible sur le site du club (<https://www.emsam.fr>)

2. Licence - PPS ou questionnaire de santé pour les mineurs

2.1. Participant MAJEUR

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique. Le PPS est payant (5€) et valable 1 an. Vous pouvez le trouver à l'adresse suivante : <https://pps.athle.fr/>

Toute participation à une compétition est soumise à la transmission par les participants lors de l'inscription :

- Du N° de PPS valide à la date de l'organisation ;
- Ou du N° de licence FFA valide (Compétition, Running ou Entreprise)

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

2.2. Participant MINEUR

Pour les non-licenciés FFA, téléchargez le questionnaire de santé : [Questionnaire de Santé](#).

1. Répondez, à l'aide des personnes exerçant l'autorité parentale, à l'ensemble du questionnaire. Les réponses du questionnaire sont strictement confidentielles et ne doivent être pas être communiquées à l'organisateur.
2. Communiquez à l'organisateur uniquement le résultat du questionnaire d'inscription, à savoir « *Aucune réponse positive* » ou « *Au moins une réponse positive* ».
3. En cas de réponse positive, vous devez également fournir à l'organisateur un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins de 6 mois à la date de la course.

Pour les licenciés FFA, communiquer votre numéro de licence FFA à l'inscription

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

3. Dossards

Nombre de dossards :

- 5km : 200 dossards
- 10km : 300 dossards
- Marche Rose : 150 dossards

Retrait fortement recommandé le **samedi 10 octobre** en vous rendant :

Chez notre partenaire ODrin BARENTIN de 10h à 12h30 : Le Parvis des Senteurs - Route de Malzaize, Bd de l'Europe, 76480 Roumare

Complexe sportif Paul Vauquelin à Maromme entre 14h et 17h : Rue Ernest Danet, 76150 Maromme

Retrait le jour de la course entre 8h30 et 9h45

Complexe sportif Paul Vauquelin à Maromme : Rue Ernest Danet, 76150 Maromme

Dans tous les cas, vous devrez être muni d'une pièce d'identité valide.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification. Il comporte la puce permettant le chronométrage de la course.

L'article 313-6-2 du Code Pénal vise à sanctionner de 15 000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. ».

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

Un service de bourse aux dossards est mis en place sur la plateforme d'inscription. Elle permet la revente des dossards pour les inscrits qui seraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves et la recherche de dossards pour les coureurs intéressés par une épreuve déjà complète.

4. Frais d'inscription

5km : 10 €

10km : 15 €

Courses jeunes et marche rose : gratuites

Les frais d'inscriptions comprennent :

- la participation aux différentes courses ;
- le chronométrage de la performance ;
- le traitement et la publication des résultats
- la sécurité sur le parcours (police municipale, signaleurs, ...)
- le service de secours médical (secouristes, ambulance, médecin)
- ravitaillement en fin de course
- masseur/kinésithérapeute
- conciergerie
- Ainsi que toute l'organisation en amont !

5. Départ et arrivée

Le départ et l'arrivée se situent au complexe sportif Paul Vauquelin, Rue Ernest Danet, 76150 Maromme

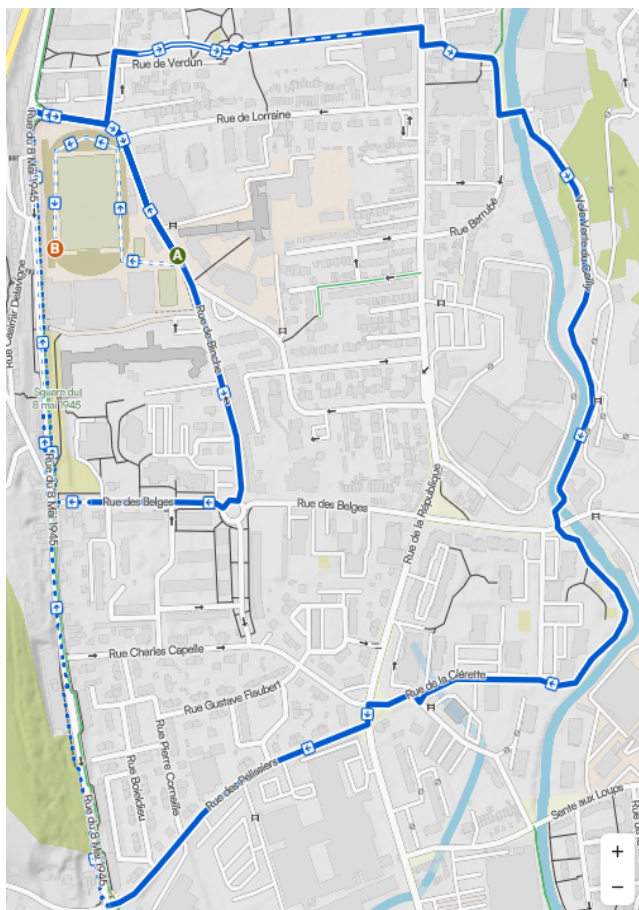
- 9h15 : Courses enfants
- 9h45 : 5km
- 10h45 : 10km

6. Parcours

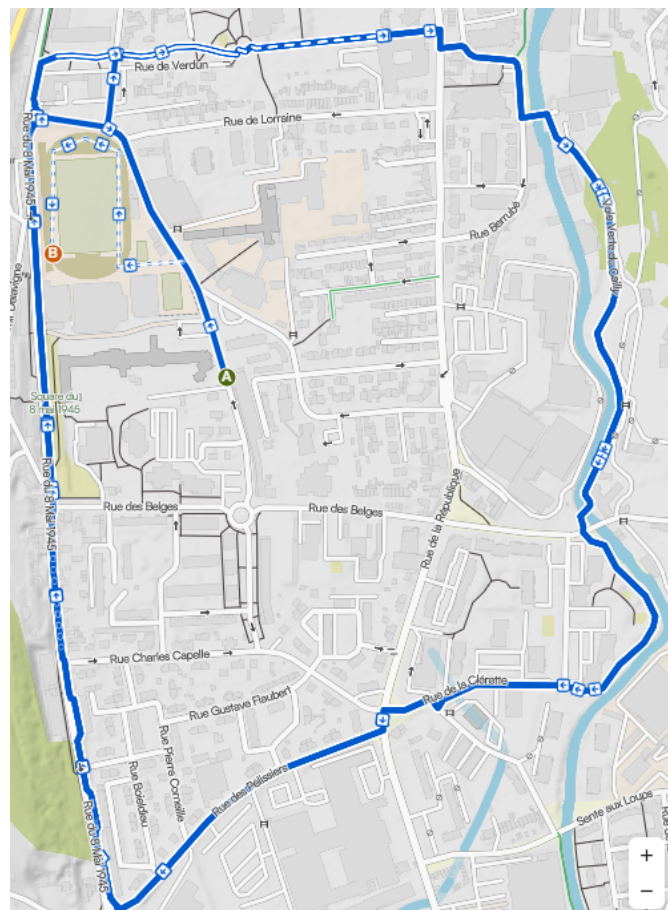
Vous pourrez retrouver le lien afin de télécharger les parcours au format GPX : [Parcours GPX](#).

Chaque parcours a été officiellement mesuré.

5km :



10km :



7. Ravitaillement

5 et 10 km : pas de ravitaillement

Ravitaillement pour tous à l'arrivée - buvette pour les accompagnants

8. Service Médical et assurances

Le club organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès des Mutuelles du Mans Assurances, et bénéficie également de la couverture de la FFA.

La couverture médicale est assurée par un médecin et l'UNASS27.

Les secouristes, le médecin et le véhicule de secours sont positionnés à l'arrivée prêts à intervenir en cas de nécessité. Chaque concurrent s'engage à porter assistance à toute personne en danger sur le parcours quel que soit son intérêt au classement final et à alerter ou faire alerter les organisateurs qui déclencheront les moyens d'intervention adaptés.

Le numéro de sécurité indiqué sur les dossards sera le **06 62 31 49 90**.

9. Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve (signaleurs, organisateurs, bénévoles, etc.) et remettre son dossard et sa puce à l'arrivée, à la table de chronométrage.

10. Ethique et respect de l'environnement

En application du règlement de la Commission Nationale Running de la Fédération Française d'Athlétisme, tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée. Les chiens sont également interdits. Toute assistance sur le parcours est interdite.

Les signaleurs sont des bénévoles qui œuvrent pour le bon déroulement des épreuves et la sécurité des concurrents. Leur engagement est la garantie de la qualité de l'évènement. Leurs indications et/ou leurs injonctions doivent donc être respectées et appliquées avec le sourire. Tout concurrent surpris à jeter des détrit (emballage gel, bouteille...) dans la nature sera mis hors-course par les organisateurs, des poubelles seront mises à votre disposition à proximité de l'arrivée.

Les concurrents s'engagent à n'emprunter que le parcours prévu par les organisateurs.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade, ils ne sont, en aucun cas, prioritaires sur les usagers de la route, ils doivent se conformer aux indications des signaleurs présents, toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur l'évènement.

11. Lutte contre le dopage

Des contrôles antidopage peuvent être effectués à l'arrivée de chaque course, sur les concurrents désignés par la Fédération Française d'Athlétisme et/ou l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon qu'un contrôle positif.

12. Contrôles pendant les courses

Les organisateurs pourront effectuer des contrôles durant toute la durée des épreuves afin de s'assurer de la parfaite régularité des conditions de course et du strict respect du présent règlement par les concurrents.

13. Classements + Récompenses :

Pour des raisons éthiques, nous avons fait le choix de ne pas remettre de lot aux concurrents lors de l'inscription et de reverser 2€ par dossards au profit d'une association caritative : nous portons notre choix sur "Les Restos du coeur"

- Classement des 5 et 10km :
- Podium/récompenses pour les 3 premiers aux scratches hommes et femmes, ainsi que les 3 premiers Minimes garçon et fille (uniquement sur le 5km), Cadet(te)s garçons et filles et Juniors garçons et filles une heure après l'arrivée des premiers des 5 et 10 km, soit vers 10h05 pour le 5km et 11h30 pour le 10km ;
- Récompenses au 1er marommais et à la 1ere marommaise
- Médaille pour tous les enfants des courses jeunes.

14. Annulation des épreuves

En cas de force majeure, d'évènements climatiques, d'interdiction municipales ou préfectorales ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents et/ou des bénévoles concourant à la tenue de l'événement, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

15. Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du Sport, l'EMSAM a souscrit une assurance de Responsabilité Civile pour l'organisation de l'évènement auprès des Mutuelles du Mans Assurances. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs et des marcheurs.

Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par cette fédération, d'une assurance individuelle accident, sauf s'ils ont renoncé aux garanties lors de la prise de licence.

Il est conseillé aux concurrents ne bénéficiant d'aucune assurance personnelle garantissant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, de souscrire auprès de l'assureur de leur choix une Garantie Individuelle Accident susceptible de couvrir les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation ainsi que le préjudice financier lié à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente sous la forme d'indemnités, ou encore le décès, par le biais du versement d'un capital aux ayant-droits.

16. Résultats

Les résultats complets seront disponibles sur le site du club ainsi que sur le site de la course dès 18h à l'adresse : <https://emsam.fr>.

17. Traitement des données personnelles

Le traitement des données est effectué par l'EMSAM et par l'administrateur du site internet www.strayde.com. La collecte de vos données personnelles sert à créer des bases permettant :

- La gestion des inscriptions ainsi que la gestion des résultats des épreuves. Ces bases de données existent sous formes informatique et papier (archivage des inscriptions et affichage des dossards et des résultats) ;
- De vous contacter par courriel ou téléphone afin de vous informer des modalités d'organisation